Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260915-26_81-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	09/09/2026	Nombre de conseillers en exercice :	19
Date d'affichage :	09/09/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, BILLAUD Audrey, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, THOUVENIN Ludovic, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : Mme PICOIS Angélique (pouvoir donné à Mr LOTTON Alexandre), Mr MOUTOUSSAMY Philippe (pouvoir donné à Mr DELANDHUY Matthieu), Mr SAVIN Jacky (pouvoir donné à Mme POMMEREUL)

Absents non excusés : Mr BACCEI Vincent

Mr THOUVENIN Ludovic a été élu secrétaire de séance

N° 26 - 81 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif et suppression d'un poste permanent d'attaché territorial

(Rapporteur : P. LE GALL, Maire)

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment *des articles L.313-1, L.542-1 et suivants,* les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 25-01 du 13 janvier 2025,
Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée :
Pour faire suite au départ du comptable en fin de contrat il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions de comptable à compter du 21/09/2026.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :
- De créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint administratif,
- De supprimer le poste permanent d'Attaché territorial,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier le tableau de effectifs,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 21/09/2026,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉ : ***à l'unanimité*** des membres présents

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL